

Avenir des Activités Sociales du CSE Lardy

L'une des conséquences de la découpe du groupe Renault est la disparition de l'établissement de Lardy en tant que tel et de son CSE. Les salariés qui restent Renault seront rattachés au CSE Renault du Technocentre dès le 1^{er} novembre 2023 et ceux qui basculent dans Ampere dépendront d'un seul établissement qui regroupera des salariés du Technocentre, de Cléon et de VSF. Le CSE Ampere SAS ne sera mis en place qu'après les élections professionnelles qui devraient se tenir début 2024.

Depuis plusieurs mois, la Direction annonce qu'elle souhaite que ce grand chambardement n'entraîne pas de coupure pour les activités sociales du CSE de Lardy. Mais, pour l'instant, elle n'a rien fait pour ça ! Ce n'est que fin juin qu'elle a accepté de faire appel à un cabinet de conseil sur le sujet. Celui-ci a présenté début juillet plusieurs scénarios possibles. Des scénarios qui arrivent bien tard malgré nos alertes répétées sur le sujet.

Les Activités Sociales et Culturelles (ASC) du CSE sont importantes pour bon nombre de salariés mais visiblement pas pour la direction de Renault. Si leur continuité n'est pas assurée, c'est elle qui en portera la responsabilité.

Ce que l'on sait pour le moment :

Dès le 1^{er} novembre, les salariés de Lardy qui restent Renault SAS (170 salariés + tous les salariés en Dispense d'Activité) seront rattachés à l'établissement Renault du Technocentre.

Le bureau du CSE de Lardy (regroupant des élus CFDT, CFE-CGC et CGT) a travaillé sur le scénario suivant afin d'assurer une continuité correcte :

- du 1^{er} novembre au 31 décembre : poursuite des activités sur le CSE Lardy
- au 1^{er} janvier 2024 : bascule vers les activités du CSE du Technocentre.

Mais, dès la rentrée de septembre, il faut que les salariés de Lardy qui restent Renault puissent connaître et s'inscrire pour les activités de 2024 du Technocentre (si on attendait le 1^{er} janvier pour le faire, il pourrait ne plus rester de places).

Ce scénario nécessite l'accord du CSE du Technocentre. Nous avons demandé une réunion urgente entre les CSE Lardy et le CSE Technocentre dès que la direction a confirmé ses intentions sur le périmètre des futurs CSE. Mais la première date proposée par le secrétaire CFE-CGC du Technocentre est le 13 septembre ! Bien tardif pour un passage de relais serein.

Pour les salariés qui basculent chez Ampère, la situation est encore plus compliquée car le CSE d'Ampere ne sera créé qu'après les élections professionnelles de début 2024

- La seule chose validée concerne les « Activités Tourisme et Enfance » proposées par le CSE Lardy pour le reste de l'année 2023 : elles sont lancées, il faudra s'y inscrire et régler avant le 1^{er} nov. Pour 2024, rien n'est encore décidé.
- Pour tous les autres sujets, que ce soit pour fin 2023 ou pour 2024, rien n'est décidé, il n'est pas encore possible d'y voir clair tant que l'on n'a pas tranché sur les 3 différents scénarios proposés par le cabinet de conseil :

Option 1 : Délégation de gestion de la totalité des activités sociales et culturelles de Lardy au CSE du Technocentre à travers une délégation de gestion où le CSE Lardy s'engage à reverser 100% du budget ASC. Le CSE « subsiste » pendant 6 mois dans le cadre de sa liquidation, au travers d'une « Commission de transfert » constituée de quelques élus actuels du CSE. Mais celle-ci se borne à encaisser et reverser au TCR la subvention des ASC.

Le droit syndical revu dans le cadre de la découpe du groupe Renault

Des discussions ont eu lieu, ces derniers, mois entre les syndicats et la direction pour revoir le droit syndical après la découpe du groupe Renault.

2 accords sont soumis à signature : l'un concerne Renault SAS et l'autre l'ensemble du groupe Renault (dont les 4 futures filiales Ampere). Le constat est clair pour nous : ces accords réduisent le nombre de délégués de terrain (40 en moins sur l'ensemble du groupe Renault) au profit de représentants dans des structures de plus en plus éloignées du terrain (une quinzaine en plus dans des CCSE ou un comité « Maison » - Conseil de Coordination Social France - au niveau du groupe Renault).

Eloigner des salariés leurs représentants élus et les rapprocher des grands directeurs et de leur « stratégie » qu'ils se feront un plaisir de partager et de « bien faire comprendre », cela ne peut être positif pour les travailleurs. Il faut des élus qui remontent les revendications des salariés à la direction, pas le contraire !

Avaliser une telle évolution ainsi que la disparition de l'Etablissement et du CSE de Lardy (actée par ces accords), ce n'est pas acceptable pour la CGT-Lardy.

Celle option remet toutes les décisions et activités au Technocentre avec des questions concernant les inscriptions, les règles de subventions différentes, etc. Les difficultés actuelles de fonctionnement entre les CSE du Technocentre et de Lardy sont inquiétantes : depuis plus de 3 mois, aucune réunion n'a pu être calée malgré les demandes du CSE de Lardy ! Le cabinet de conseil indique aussi qu'il pourrait y avoir des risques de redressement URSSAF.

Option 2 : Reprise des ASC de Lardy par la direction de Renault le temps que les élections professionnelles aient lieu dans Ampere SAS (février 2024 ?) et que le CSE de Ampere SAS soit mis en place.

Cette solution est juridiquement fiable et elle laisse au responsable de la découpe la gestion des conséquences de celle-ci. Cependant, là aussi, les intérêts des salariés de Lardy sont laissés à des tiers sans possibilité de contrôle par leurs représentants élus.

Option 3 : Le CSE Lardy met en place une Commission de transfert qui aura pour but à la fois la liquidation du CSE et la poursuite des Activités sociales et Culturelles pour les salariés qui passent Ampere, jusqu'à la mise en place du CSE d'Ampere. Le cabinet précise que ce schéma a été vu dans d'autres grandes structures avec un mandat donné à la Commission de transfert de gérer les ASC préalablement engagées.

Cette hypothèse permettrait une gestion locale par des représentants des salariés de Lardy. Cependant, il faut des moyens (heures de délégation) pour que des personnes puissent travailler dans cette commission de transfert. C'est pour cela que la CGT demande à la direction l'ouverture d'une négociation très rapidement. Elle dit depuis le début qu'elle fera tout pour assurer la continuité, alors qu'elle le montre concrètement !

Ces 3 options ont été présentées très rapidement lors des négociations centrales sur le Droit syndical. Il manque énormément d'informations pour pouvoir décider quelle option serait la plus adaptée. Aussi, aujourd'hui 5 septembre une réunion avec les représentants du Cabinet d'expertise et l'avocate du CSE est organisée. Elle devrait permettre de détailler ces différents scénarios.

Ensuite, rien ne pourra se faire sans que l'on rencontre le CSE du Technocentre. Nous déplorons que les demandes de la secrétaire du CSE Lardy (CFDT) après du Secrétaire du CSE Techno (CFE-CGC) soient restées sans réponses... et que la première réunion entre les 2 CSE n'ait pas lieu avant la mi-septembre. Les visées électoralistes des uns et des autres ne doivent pas pénaliser les salariés de Lardy !

Avenir des salariées du CSE Lardy

La question de l'avenir des salariées qui travaillent au CSE Lardy est aussi un sujet complexe et encore non décidé. Il est hors de question qu'elles fassent les frais de l'éclatement des CSE décidé par Renault !

Même avec le décalage d'un mois de la création d'Ampere, assurer une poursuite des activités sociales pour tous et dans de bonnes conditions risque d'être difficile. Mettre en jeu les activités du CSE Lardy pour des guéguerres entre CFDT et CFE-CGC, ce n'est pas acceptable.

En tout cas, la question des activités sociales du CSE est une nouvelle preuve que le « rien ne change » de la Direction dans le cadre de son grand chambardement, c'est du vent !

Côté CGT, ce sont les intérêts des salariés (Renault, futurs Ampere mais aussi ceux du CSE) qui priment. Mais le rôle d'une organisation syndicale n'est pas d'assurer le SAV des décisions boursières et délétères de la direction générale en faisant croire aux salariés que « tout va bien se passer ». C'est en premier lieu à la direction de Renault de prendre ses responsabilités et d'assumer ses choix.

La CGT continuera à suivre l'ensemble de ces questions pour que les activités sociales se poursuivent pour tous les salariés de Lardy, ceux qui passent Ampere comme ceux qui restent Renault.

Résultats financiers « record » au 1^{er} semestre : 2 milliards de profits !

Doit-on s'en réjouir alors que tout cela se fait sur le dos des salariés qui subissent :

- * des cadences infernales dans certaines usines et du chômage partiel (financé par l'Etat et leurs congés) dans d'autres
- * le démantèlement du groupe : « vente » de 10 000 salariés (Espagne, Roumanie, Brésil...) à une nouvelle société Horse (détenue à moitié par le constructeur chinois Geely) et transfert de 10 000 autres vers 4 filiales dédiées à l'électricité
- * Une brutale restructuration du secteur automobile sous prétexte de transition vers l'électricité et avec la concurrence internationale exacerbée par l'irruption des constructeurs chinois.

Les actionnaires peuvent toujours fêter les milliards de profits, les salariés sentent bien qui paye la note et que les mois à venir sont lourds de menaces. Il nous faudra réagir collectivement pour défendre nos intérêts.

Contact : cgt.lardy@renault.com / Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL
RENAULT – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM - CADRES.

